



**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

-----  
**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**



**COORDINATION NATIONALE REDD+**

-----  
*Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la  
Dégradation des forêts (REDD+)*

**Organisation de 06 ateliers d'échanges et de formation des élus locaux sur le processus REDD+, leurs rôles et responsabilités et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie**

### **RAPPORT DE L'ATELIER DE KARA**



Composante 1.2 : Soutien au processus de consultation et de participation  
Ligne 34/ Activité A17C1 du PTBA 2020

Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale

**17-18 Septembre 2020**

## **1. Introduction**

Dans le cadre du renforcement des capacités des élus locaux sur le processus REDD+ et sur leur participation dans la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, un atelier d'échanges et de formation a eu lieu du 17 au 18 septembre 2020 dans la salle du Palais de Congrès de Kara. En effet, la commission nationale de développement durable ainsi que les commissions locales de développement durable ont été choisies pour être les plateformes de concertation et de consultation dans le processus REDD+. C'est ainsi qu'il a été prévu le renforcement de capacités des différents organes la CNDD pour leur participation effective au mécanisme REDD+. Cet atelier a rassemblé les élus locaux et les secrétaires généraux des 22 communes des 07 préfectures de la région de la Kara au palais des congrès de Kara. Etaient présent 22 maires et 22 Secrétaires généraux des 4 communes de la Kozah, des 3 communes de l'Assoli, des 3 communes de Dankpen, des 4 communes de Bassar, des 3 communes de Doufelgou, des 3 communes de la Kéran et des 2 communes de la Binah.

L'objectif de cette rencontre était de renforcer les capacités des élus locaux et des secrétaires Généraux des communes sur les enjeux de la REDD+ et d'échanger avec eux sur leurs rôles et responsabilités dans le processus de REDD+.

## **2. Déroulement des activités de l'atelier**

Les travaux ceux sont déroulés au cours de deux jours et ont portés sur l'ouverture de l'atelier, les communications et débats, les travaux en groupe et restitution et la clôture.

### **2.1. Ouverture de l'atelier**

Prévue être lancée par le préfet de la Kozah, la cérémonie est présidée par le représentant du ministre de l'administration territorial qui a expliqué les raisons de l'absence du préfet qui a souhaité rejoindre l'atelier plus tard.

Cette séance a connu trois interventions dont le mot de bienvenue du Directeur régional de l'environnement de la Kara. Celui-ci a souhaité la cordiale bienvenue aux participants avant de donner le but de cet atelier qui est lié à la gestion des ressources forestières. En suite le Coordonnateur a situé le contexte de l'atelier et son objectif. Il a ensuite rappelé les causes des changements climatiques et l'engagement des autorités dans la lutte contre ce phénomène.

Le mot d'ouverture a été prononcé par l'attaché de cabinet qui a justifié le bienfondé de cet atelier à l'endroit des maires. Il a fait un bref aperçu de ce qui a été fait dans le cadre des commissions préfectorales de développement durables (CPDD). Il est revenu sur l'importance des travaux de groupes pour l'identification des ressources des communes. Il a enfin ouvert l'atelier au nom du préfet de la Kozah en attendant que ce dernier n'arrive.

A son arrivé, le préfet de la Kozah a souhaité de façon protocolaire la bienvenue aux maires et aux secrétaires généraux des communes de la région de la Kara. Il est revenu sur le but de l'atelier et reconnu l'importance des activités de la REDD+ qui contribuent au développement et à la lutte contre le changement climatique. Il a souhaité que les actions suivent la planification pour l'effectivité des actions de la REDD+. Il a fait le lien et la cohérence des actions de la

REDD+ au programme national de développement (PND). Enfin il a invité les maires à recourir aux structures de l'Etat dans la mise en œuvre des actions pour éviter les conflits d'intérêts.

A la fin de la cérémonie d'ouverture, le bureau de l'atelier est mis en place et composé de :

Président : Maire de la commune Bassar

1<sup>er</sup> Rapporteur : Secrétaire général de la commune Kozah 4

2<sup>ème</sup> Rapporteur : Secrétaire général de la commune Doufelgou 2

## **2.2. Communications et débats sur le mécanisme REDD+**

Cette partie a été consacrée aux différentes communications sur la REDD+ et les processus de mise en place de la CCDD et des leurs rôles et responsabilités.

### **✓ Mécanisme REDD+ : une approche de solutions aux changements climatiques**

Cette communication a portée sur le rôle de la forêt dans la lutte contre le changement climatique, les fondements de la REDD+, les organes de gestion du processus REDD+ au Togo, les avantages de la REDD+ et ces défis.

Tous ces points ont permis aux participants de pouvoir avoir des éclaircissements sur le mécanisme REDD+.

### **✓ Etat d'avancement global du processus REDD+ au Togo: acquis et prochaines étapes**

Pour ce qui est de l'état d'avancement global du processus REDD+, la communication a présenté les piliers de la REDD+ et les différentes réalisations ou acquis dans l'atteinte des exigences de la REDD+. Pour chaque progrès dans l'atteinte des piliers de la REDD+, les prochaines étapes ou ce qui reste à faire a été présentée. Ceci a pu illuminer d'avantage les participants sur l'état d'avancement en termes d'acquis et les étapes à poursuivre pour être prêts pour la REDD+.

### **✓ Stratégie nationale REDD+ et plan d'actions de mise en œuvre**

Cette communication a porté sur un des principaux acquis du 1<sup>er</sup> pilier de la REDD+. Elle a permis aux participants d'avoir une meilleure connaissance et une appropriation de la conduite du processus, des options et axes stratégiques de REDD+ de même que ces actions de mise en œuvre. La communication a portée sur :

- le rappel sur processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+,
- la structure du document de la stratégie nationale REDD+,
- les principaux moteurs de déforestation,
- les orientations, axes et options stratégiques pour la REDD+.

- le coût de mise en œuvre de la stratégie/Plan d’actions,
- le cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+

Le document de stratégie est organisé en quatre grands chapitres à savoir : (i) Circonstances nationales et état des lieux des ressources forestières au Togo ; (ii) Analyse diagnostique de la déforestation et dégradation des forêts au Togo ; (iii) Orientation, axes et options stratégiques pour la REDD+ et (iv) Cadre de mise en œuvre de la stratégie.



**Figure 1: Participants à l'atelier des élus locaux à Kara**

✓ **Echanges et débats sur les communications 1, 2 et 3**

A la suite de la série de communication, des commentaires et préoccupations sont soulevés et débattus pour permettre aux participants de mieux comprendre.

<b>IDENTITE</b>	<b>QUESTIONS</b>	<b>REPOSES</b>
Adjoint au Maire à la commune de Kozah1	Pourquoi la participation de l’Etat est à une faible proportion (5,1 <sup>o/o</sup> ) ?	Elle n’est pas du tout à faible, l’Etat contribue du mieux qu’elle peut. L’Etat a également plusieurs secteurs et d’autres priorités à gérer,
	Comment pouvons-nous créer des forêts communautaires pour le compte des nouvelles communes mises en place ?	La REDD+ est toujours prête à nous accompagner dans nos initiatives à travers les conseils pratiques et techniques
	REED+ dans ces actions doit promouvoir la diversité culturelle !	La REDD+ tient compte de cet aspect à travers les instruments de l’EESS (cadre de gestion et de suivi de l’environnement), Aussi on doit tenir compte de l’objectif visé par chaque acteur

IDENTITE	QUESTIONS	REPOSES
Maire de la Commune de Kozah 3	Dans la nomenclature des points focaux, il faudrait plutôt parler de points focaux communaux.	Les points focaux cités dans l'organigramme concernent les services déconcentrés de l'environnement au niveau régional et préfectoral.
	Quand on parle de bois et énergie, est ce que le bois d'œuvre ne contribue-t-il pas à la déforestation ?	Oui, le prélèvement du bois d'œuvre contribue également à la déforestation. Ici ce n'est qu'un exemple et les études ont montré les différentes causes de déforestation
	Il faudrait revoir la restructuration des comités qui gèrent les transhumances	Revoir les couloirs des zones d'abreuvement, mieux connaître les limites de nos communes. Le comité de transhumance pourra être revu avec la présence des maires. Il faut aller aux informations sur l'organisation qui est mise en place pour la gestion de la transhumance.
	L'Etat doit déclarer des zones non loties pour permettre la viabilisation de nos forêts	Il faudrait travailler pour avoir un mécanisme foncier et surtout sur la base de la loi ; il existe déjà des réserves administratives, la terre n'est pas à 100°/° à l'Etat et tout doit se faire sur la base de la négociation.
Maire de la Commune de Kéran 1	Entre l'évolution de la température et l'évolution des gaz à effet de serre, quelles sont les causes qui sont dynamique en fonction du temps ?	Ici c'est un constat fait par rapport à l'augmentation de la température et à l'augmentation des GES dans l'atmosphère en fonction du temps. Il est noté que plus la population augmente plus les besoins aussi augmentent
	Les usines émettent plus de CO2 dans l'espace et les efforts de reboisement ne pourront pas compenser. Quel est le rôle joué par les pays industrialisés qui ont plus d'usines ?	Les pays développés ont d'autres mécanismes pour lutter contre le réchauffement climatique. En tant que pays en développement, notre stratégie de lutte contre les GES ne peut porter que sur la forêt,
Maire de la Commune d'Assoli 2	Qu'appelle-t-on placettes ?	La placette d'échantillon pour l'inventaire des arbres est une surface déterminée, répartie sur l'ensemble de la forêt ou du peuplement (pour le Togo c'est un cercle de rayon 20) dans lequel tous les arbres sont mesurés
	Dans le cadre politique de réinstallation de barrage, quel est le sort du barrage d'Assoli 2. Comment faire pour réinstaller les poissons ?	Nous avons évoqué ici les instruments de sauvegarde conçus pour encadrer la mise en œuvre des actions de la REDD+. C'est le cas du cadre politique de réinstallation qui est déclenché lorsqu'une action nécessite le déplacement d'une population. Pour le cas du barrage dont vous faites allusion, il est probable que les évaluations environnementales ont été menées par l'ANGE et ont réglé tous ces problèmes que vous soulevez.
	La présentation a fait cas de 400 sous projets. S'agit-il des projets que les communautés vont élaborer pour être financés ou bien des projets de la coordination REDD+ ?	Ici nous parlons de projets de manière globale que se soit des communautés, de l'Etat, des privés ou même des individus. La stratégie nationale doit être mise en œuvre par tous les acteurs.
Secrétaire Général de la commune de Kéran 2	L'Etat d'avance de 2015 à nos jours est-il satisfaisant ou non ?	Oui pour le moment le Togo avance bien dans le processus et nous comptons boucler le processus de préparation en fin 2021.

IDENTITE	QUESTIONS	REPOSES
	La transhumance est un véritable fléau dont l'organisation de sa gestion doit être revue	C'est d'entrer en contact avec les organisations de gestion existante dont la préfecture est en tête pour voir comment collaborer dans sa gestion
	Comment REDD+ peut-elle aider les communes à élaborer des projets et les financer ?	La REDD+ ne peut aider que par les orienter et les idées et si possible l'assistance technique à travers les points focaux REDD+ régionaux et préfectoraux, C'est l'appui conseil dans la recherche de financement à travers les projets. Les Maires doivent aussi chercher le partenariat et l'Etat nous permet de faire une coopération décentralisée qui va dans le sens du développement.
Maire de la Commune de Bassar 1	Pourquoi l'administration exige un coût aux privés qui ont au préalable planté les arbres quand ils veulent les couper ?	Une fois qu'on a une plantation, il faudrait avoir une autorisation de coupe avant de l'exploiter. L'administration doit toujours suivre et accompagner la mise en place, l'entretien et l'exploitation des arbres. Ce qui permet de sécuriser les reboisements de tout un chacun mais aussi de bénéficier des conseils pratique et technique lors de l'installation, entretien et exploitation. Le code forestier aux articles 51 et 53 tous transport d'un produit forestier ou colis transporté d'un point A à un point B est assujettie aux redevances forestières.
Secrétaire Général de la commune de d'Assoli 1	Parlant du réchauffement ou du changement climatique dû à l'émission des gaz à effet de serre, il y a un concept qui revient toujours mais que je n'ai pas entendu évoquer dans vos présentations : « la dégradation de la couche d'ozone » et je souhaiterais qu'on nous en parle. Une explication sur la dégradation de la couche d'ozone	La couche d'ozone est une couche qui est dans l'atmosphère qui permet de filtrer les rayons ultras violets qui sont vraiment nocifs pour la santé humaine, les gaz qui entraînent la destruction de la couche d'ozone sont souvent appelés les chlorofluorocarbones et ne sont pas forcément les mêmes gaz qui entraînent le réchauffement climatique,
Secrétaire Général de la commune de Binah 2	On constate partout des montagnes de charbons de bois et même du bois de chauffe. Ne faudrait-il pas inclure dans les actions de la REDD+ des plaidoyers pour la réduction du prix du butane et la promotion des biogaz ce qui réduirait les déchets ?	La REDD+ a déjà prévu des actions pour ça ; ces actions consistent à réduire la pression sur les forêts avec les options des énergies renouvelables, les options de la promotion des énergies de substitution qui sont le biogaz et le gaz butane. Il faut souligner les dangers de l'utilisation des gaz butane dans les villages vu l'architecture précaire de leur cuisine et maison. Aussi il ne faut pas oublier que le butane est une énergie fossile qui émet également le GES,

Il la fin de cette série de question les communications 4, 5 et 6 sont passées.

✓ **Rôles et responsabilités des collectivités territoriales dans le processus REDD+ au Togo**

Cette présentation est le début de l'implication direct des communes dans le processus REDD+ à travers leur position et leur rôle dans le développement des collectivités territoriales. Cette présentation énonce les critères généraux de réussite du processus REDD+ avant d'annoncer point par point les implications et les responsabilités des communes. Les points élucidés sur la communication engagent ces derniers à s'organiser de façon plus efficace et coordonnée la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+ ; à faire le suivi de la mise en œuvre tout programme, projets ou action de développement dans le ressort de leur territoire.

✓ **Compétences dévolues aux collectivités territoriales dans la gestion décentralisée et participative des ressources naturelles**

Cette présentation éclaire les élus locaux sur leurs différentes compétences qu'elles soient communes ou partagées. En termes de compétences dévolues, les collectivités savent désormais comment identifier les pratiques non fiscales porteuses utiles à la gestion durable de l'environnement local. Des exemples pratiques de stratégies et pratique de mobilisation des ressources internes dans les communes basées sur la gestion des ressources naturelles sont partagés. Les maires se sont familiarisés autour des questions liées aux potentialités économiques qu'offrent les ressources naturelles locales et leurs contributions non fiscales au développement des communes.

✓ **Commissions communales de développement durable (CCDD) : composition, attributions et fonctionnement**

Cette présentation a concerné les Commissions Communales de Développement Durable (CCDD) qui sont des organes de consultation et de concertation au niveau communal. Etant donné que les élections locales viennent d'avoir lieu, il est question de mettre en place ces plateformes de consultation.

Cette communication a permis aux participants de connaître la composition, l'attribution et le fonctionnement de cet organe. Partant de cette communication, les participants connaissent désormais le rôle primordial des CCDD dans le développement durable des communes. Vue l'importance d'un tel organe dans le développement d'une commune des interrogations ont permis aux maires de se prononcer sur le moment de sa mise en place. Les maires se sont donc engagés à mettre en place les CCDD conformément aux dispositifs de l'arrêté interministériel n°018/MERF/MPDAT/MATDCL de 2011.

✓ **Echanges et débats sur les communications 4, 5 et 6**

La dernière série de débat de la journée a portée sur les communications 4, 5 et 6 dont la synthèse est dans le tableau suivant.

IDENTITE	QUESTIONS	REponses
Maire de la Commune d'Assoli 2	La commission communale de développement (CCDD) peut-il être créée dans les cantons et villages ? Doit-on avoir les CCDD dans tous les cantons ou	C'est une seule commission par commune. Si la commune est composée d'un (01) canton on peut avoir un CVD, si elle est composée de deux (02) cantons ont peut avoir un CCD et CVD ; et selon le nombre

<b>IDENTITE</b>	<b>QUESTIONS</b>	<b>REponses</b>
	bien c'est une seule commission dans chaque commune ?	de cantons est le nombre de chef village, de CCD et de CVD,
Maire de la Commune de Binah 1	Aux vues des différentes responsabilités du maire et se retrouvant président de plusieurs organisations, un conseiller peut-il être délégué pour gérer le comité communal au nom du Maire ?	On parle d'une politique participative, le fait de désigner n'est pas un problème, il faut savoir aussi déléguer en tenant compte des compétences et du vécu. La qualité essentielle d'un premier responsable est de savoir déléguer mais ayant des comptes rendus à chaque fois.
Adjoint au Maire à la commune de Doufelgou 3	Comment gérer les ristournes en volume (m <sup>3</sup> ) alors que les achats ont été fait par surface (ha) ?	Il faudrait plutôt privilégier l'exploitation et la vente en m3 que celle par hectare.
Secrétaire Général de la commune de Dankpen 1	Dans le cadre de l'exploitation forestière et un exploitant est saisi. La verbalisation des produits forestiers saisis doit se faire par le Directeur Préfectoral de l'Environnement ou par la Maire ?	En matière des ressources forestières, la gestion des autorisations est assurée par l'administration centrale mais les communes doivent attendre cette autorisation avant de pouvoir demander des taxes. Les communes peuvent toutefois aider à démasquer les fraudes au DP qui est le seul mandaté à gérer ces situations. Il y a donc une différence entre l'autorisation d'exploitation administrative et celle liée aux taxes communales.
Secrétaire Général de la commune de Binah 1	Il arrive que des contrats ou des autorisations soient accordées aux exploitants sans la connaissance ou l'avis des maires qui viennent et détruisent l'environnement. Que faut-il faire ? Quelles sont les dispositions ou les dédommagements initiés dans les ouvertures de carrière ?	Toujours se référer à la hiérarchie avant toutes initiatives pour bénéficier de son appui et conseil. Ces actions ont une source que ce soit le service des mines, des travaux publics ou de l'environnement, Il faut aller à l'information,
Secrétaire Général de la commune de Dankpen 3	On parle de compétences des communes et pourtant il y a une gestion des transhumances sans l'implication des communes,	On doit comprendre qu'il y avait des anciennes pratiques et tout changement n'est jamais facile mais opérer ces changements avec tact en se référant aux textes qui nous confèrent certaines compétences. Il faudrait bien dialoguer avec les structures existantes avant les mairies pour voir quelle action mener.
Maire de la Commune de Binah 2	La mise en place des CCDD se fera-t-il en session ordinaire en présence du préfet? Une chose est de vouloir créer les CCDD mais l'autre chose est de savoir comment pouvoir les gérer ? Est-ce une priorité ?	Les CCDD sont au niveau des communes et leur mise en place dépend de l'organisation du maire. Ces commissions seront chargées de traiter toutes les questions de développement de nos communes avec des expertises à tirer pour pouvoir permettre aux maires de bien faire le suivi et avoir un aperçu global dans chaque domaines

A la suite des échanges, les consignes des travaux de groupe furent données et expliqués pour la deuxième journée.

### **2.3. Travaux de groupe et restitution**

La deuxième journée est consacrée aux travaux en groupe où les maires et secrétaires généraux d'une même préfecture ceux sont retrouvés pour lister les différentes ressources de leur ressort territorial. Ils ont échangé sur le mode de gestion de ces ressources naturelles en termes de taxes communale perçus, le suivi et control de l'exploitation de ces ressources. Des idées de projets ou d'action pour une meilleur exploitation et restauration de ces ressources sont également échangées dans les commissions. A l'issue des travaux en commission, chaque groupe a fait la restitution au cours de laquelle des conseils et orientation furent donnés par l'équipe de la coordination et l'attaché du ministre de l'administration territoriale et des collectivités locales. Le résumé des échanges est annexé à ce rapport.

### **2.4. Cérémonie de clôture de l'atelier**

La cérémonie de clôture de l'atelier est marquée par trois interventions à savoir le mot de remerciement du coordonnateur national REDD+, les conseils de l'attaché du ministre et le mot de clôture du préfet.

Le coordonnateur dans son mot a tenu remercier le préfet pour sa disponibilité et l'accueil particulier réservé à l'atelier. Il a ensuite remercié le ministre en charge de l'environnement et celui en charge des collectivités territoriales pour leurs orientations dans l'organisation de ces ateliers. A l'endroit des maires et des secrétaires généraux des mairies, il a constaté la qualité du travail effectué et les convie à poursuivre le travail pour une bonne réussite du processus REDD+.

L'attaché de cabinet quant à lui a remercié le préfet pour sa présence effective au cours et à la clôture et de même les conseils apportés dans la réalisation des travaux. Il a ensuite insisté sur les instructions données par le ministre de l'administration territorial et le ministre de l'environnement sur les travaux de groupe. Il a enfin relevé l'importance de l'exercice des travaux de groupes sur l'élaboration du budget 2021.

Le préfet a remercié tous les participants au nom des populations de la région de Kara pour le travail accompli. Il a souhaité et encouragé le partage et la diffusion des résultats et conseils de l'atelier à tous les autres acteurs. Il a invité les maires à travailler en réseau pour avoir des contacts permanant et échanger plus d'informations sur la REDD+. Il a enfin remercié l'Etat et les partenaires techniques et financiers pour l'appui à la mise en œuvre des politiques en matière de gestion de l'environnement.

C'est sur ces mots qu'il a clos l'atelier d'échanges et de formation des élus locaux sur le processus REDD+, leurs rôles et responsabilités et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie à Kara.

## **3. Conclusion**

Le renforcement des capacités des élus locaux de la région de la Kara sur le processus REDD+ et sur leur participation dans la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ s'est bien déroulé. Les deux jours d'échanges ont permis aux élus locaux de comprendre le mécanisme REDD+, les réalisations faites par le Togo dans le processus de préparation à la REDD+ et le rôle qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre les changements climatiques à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+

Les élus locaux se sont engagés à accompagner la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie en s'organisant en commission communale de développement durable (CCDD) qu'ils entendent mettre en place d'ici la fin du mois d'octobre 2020.

Il est recommandé aux participants de continuer l'exercice pour compléter les ressources non encore identifiées mais aussi d'intégrer et corriger les observations apportées aux exercices faits afin d'envoyer la version finale à la coordination.

Chaque acteur doit donc lutter efficacement dans l'optique d'accompagner tous les programmes et projets ayant pour vision la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme celui de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+).

Fait à Kara le 17 septembre 2020

Les rapporteurs du Bureau de l'atelier

SG Commune Kozah 4

SG Commune Doufelgou 2

## **Annexes**

Annexe 1 : Liste de présence

Annexe 2 : Consignes des travaux de groupes

Annexe 3 : Canevas de présentation des résultats des travaux de groupes

Annexe 4 : Résultats des travaux de groupes par préfecture